

Bruno Genty
Administrateur de France Nature Environnement
Co-pilote du pôle Industrie – Produits -Services
Courriel : bpgenty@wanadoo.fr

De la Semaine de la Réduction des Déchets à des programmes locaux de prévention des déchets

Quinze ans après la loi n° 92-646 qui a instauré la prévention comme une priorité, de plus en plus de collectivités françaises s'engagent dans l'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets. Sans doute le plan national adopté en 2004 et les premières éditions de la semaine nationale de réduction des déchets (SRD) ont contribué à cette prise en charge du sujet par les collectivités les plus innovantes. Dans le même temps, les interventions volontaristes de plusieurs associations ont aussi permis de susciter une dynamique autour du sujet, qu'il s'agisse d'actions de démonstration (telles que celles portées notamment par les adhérents du Réseau des Recycleries et Ressourceries) ou d'actons d'information (notamment celles développées par FNE¹ et certaines de ses associations membres).

Il s'agit donc d'un premier succès. Pour l'illustrer, je note qu'à l'occasion des réunions du « Grenelle de l'Environnement », les représentants des collectivités au sein du groupe « Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité » ont tous indiqué que la prévention des déchets devait constituer une priorité.

Cependant, le combat est loin d'être gagné. Entre l'affirmation et l'action concrète, il reste un pas à franchir. En étant pessimiste, on peut craindre que les interventions des collectivités se résument à des actions de communication qui risquent de s'essouffler au fil du temps.

Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ?

La conjonction entre les intérêts des collectivités compétentes en matière de gestion des déchets et ceux des citoyens a favorisé l'émergence d'actions locales de prévention des déchets. Les plus emblématiques sont les démarches « Stop-pub » ou les opérations en faveur de la suppression des sacs de caisse. Ces actions, si utiles qu'elles soient, touchent naturellement leurs limites pour au moins deux raisons :

- si elles ne sont pas relayées et animées sur un territoire, elles fonctionnent plus ou moins bien et s'essoufflent rapidement ;
- les gisements de déchets concernés (les imprimés publicitaires et les sacs) ne sont pas très importants².

De ce fait, quelques collectivités ont rapidement compris qu'il fallait aller plus loin³, étayer ces premières actions pour développer de nouvelles alternatives en mettant en place un véritable dispositif d'animation territoriale s'appuyant sur des relais issus de la société civile⁴.

Programmer, c'est « ordonner une suite d'actions que l'on se propose d'accomplir pour arriver à un résultat » (Le Petit Robert).

¹ Rendez-vous sur www.preventiondechets.fr

² C'est surtout vrai pour les sacs de caisse qui *pesaient* 1,5 kg/hab/an en 2005. Le gisement des courriers non sollicités (environ 40 kg/foyer/an) est beaucoup plus important... mais l'alternative du « Stop-pub » se heurte encore à de multiples résistances.

³ Aller plus loin, c'est par exemple, profiter de la suppression des sacs de caisse pour développer, dans les commerces des actions permettant aux consommateurs d'identifier facilement les produits générant moins de déchets et/ou des déchets moins dangereux.

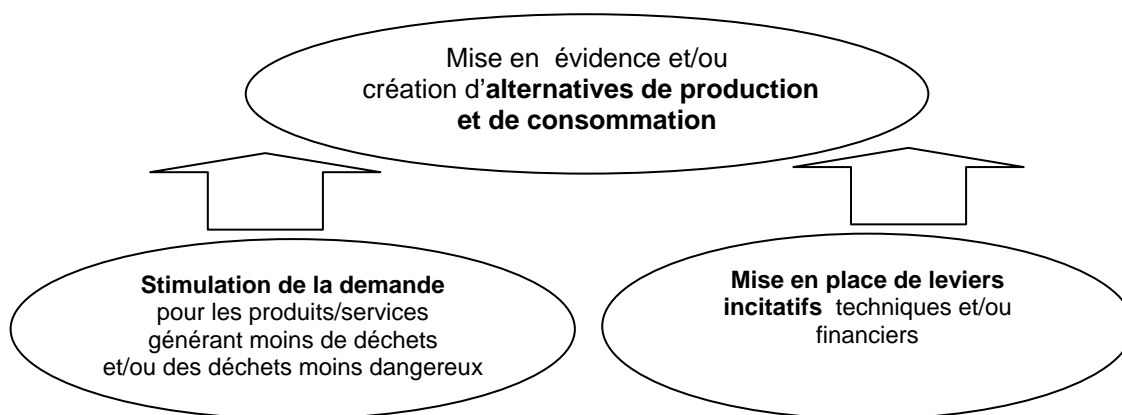
⁴ S'appuyer sur des acteurs-relais, c'est par exemple, ne pas se limiter à diffuser des composteurs mais s'appuyer sur des guides-composteurs bénévoles qui peuvent aider leurs voisins à réussir leur compost

Cette « suite d'actions » concourant à l'objectif de prévention des déchets peut se classer de la manière suivante :

- actions de **sensibilisation**, formation et éducation (ex. : formation des acteurs-relais⁵ dans le département des Deux-Sèvres),
- actions visant à **stimuler l'offre** de produits ou services générant moins de déchets et des déchets moins dangereux (ex. : démarches d'éco-conception) ;
- actions visant à **stimuler la demande** de produits ou de services générant moins de déchets et des déchets moins dangereux (ex. : opération « *achats futés = moins de déchets* » menée en 2006 dans une vingtaine de supermarchés français). Cette stimulation de la demande peut aussi s'opérer via des incitations financières, *négligatives* (ex. : REOM incitative) ou *positives* (ex. : dans les Deux-Sèvres, dans le cadre du programme IDEAL 79, distribution de bons de réduction pour l'acquisition de produits ou des de services générant moins de déchets ;
- actions visant une **utilisation optimale** des produits et services (ex. : *journées de la réparation* en Charente, en Essonne, à Niort, ...) ;
- actions permettant de **réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets confiées à la collectivité** (ex. : nombreuses opérations de compostage domestique⁶ ; collectes des DASRI dans le Gers, dans l'Oise,... et dans bien d'autres territoires, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière).

Ainsi, un programme local de prévention des déchets est constitué :

- d'un ou de plusieurs objectifs⁷ ;
- de moyens mobilisés (humains, financiers, techniques) ;
- d'alternatives de production et/ou de consommation créées et/ou mises en évidence dans le territoire ;
- de leviers incitatifs (techniques, financiers, ...) .



© Bruno Genty

⁵ Ces « acteurs-relais » sont des personnes prêtes à développer et animer des actions de prévention dans leurs réseaux respectifs.

⁶ Y compris en zone d'habitat vertical (Rennes Métropole)

⁷ La réduction des tonnages totaux n'est pas (et ne devrait pas être) la seule finalité d'un programme. L'animation économique ou le renforcement des liens sociaux constituent des objectifs en lien avec les actions menées.

Si l'on se réfère à ce cadre strict, peu de collectivités françaises répondent aujourd'hui à tous ces critères. En revanche, elles sont de plus en plus nombreuses à aller progressivement vers des programmes en commençant par la mise en place d'une ou deux actions de prévention ou en expérimentant sur des zones-test (exemple : Rennes Métropole).

Aujourd'hui, ces programmes s'appuient sur des actions-pivots qui sont communes à de nombreuses collectivités. On peut ainsi dresser un *portrait-robot* des actions contenues dans les premiers programmes locaux de prévention en France :

- les actions emblématiques issues des plans nationaux : suppression des sacs de caisse, dispositif « Stop-Pub » et promotion du compostage domestique
- les actions de promotion des produits de seconde main en s'appuyant sur le réseau des recycleries et ressourceries françaises pour aller parfois au-delà (ex. : dans la communauté urbaine de Lille, *le guide du consommateur averti* dans le cadre de la campagne transfrontalière « Acheter malin, c'est jeter moins ! »)
- des actions issues de « bonnes pratiques » européennes : promotion de la réparation (Charente, Deux-Sèvres, Essonne, Lille Métropole, Rennes, ...), promotion de la consommation de l'eau du robinet, actions dans les commerces pour aider le consommateur à identifier les produits pauvres en déchets, promotion de la vaisselle réutilisable lors des manifestations et plus largement des manifestations pauvres en déchets⁸, des actions pour promouvoir un jardinage pauvre en déchets⁹, réduction des déchets dangereux¹⁰, fêtes de fin d'année dématérialisées (Ville de Paris, ...), carnets de courses (Calitom en Charente, Ascomade en Franche-Comté, ...), promotion des emballages réutilisables (ex. : partenariat entre le Conseil Général des Landes et le District de football qui ont mis des gourdes à disposition des jeunes licenciés), ...

Cette *communauté d'actions* offre aussi l'avantage de disposer peu à peu de référentiels communs permettant d'identifier les bons modes opératoires, les moyens nécessaires et une estimation des résultats envisageables. Un enjeu pour les mois à venir est de pouvoir réellement partager les expériences et les acquis des uns et des autres afin de renforcer notre capacité d'intervention.

Comment la SRD peut contribuer au programme local ?

La SRD doit être un point de départ et un laboratoire d'idées

La SRD (qui deviendra sans doute « *Semaine européenne* » dès 2008) et les acteurs qui y contribuent ont un rôle à jouer pour que leurs interventions ne se limitent pas à des animations ponctuelles mais constituent bien le point de départ de véritables programmes locaux de prévention des déchets conçus et mis en œuvre de façon partenariale.

A bien y regarder, ce sont souvent des premières actions portées par des associations qui ont permis d'enclencher une démarche aboutissant à la construction d'un programme local par la collectivité compétente. Pour ne citer qu'un exemple, les interventions du CIELE à Rennes (« Puzzle de la prévention des déchets ») ont sans nul doute contribué activement au fait que Rennes-Métropole se lance dans un programme ambitieux.

⁸ A ce sujet, signalons le travail remarquable développé en Poitou-Charentes par la délégation régionale de l'ADEME et l'APCEDE (Agence Poitou-Charentes Energie Déchets Eau) qui a élaboré une charte « Eco-festivals » qui a été mise en œuvre lors de plusieurs manifestations culturelles en 2006.

⁹ Citons notamment les actions de ce type initiées en Pays de Cornouaille avec une réflexion intéressante sur des haies générant moins de déchets et nécessitant pas ou peu de phytosanitaires.

¹⁰ Il existe encore de fortes marges de progression pour toute une série de produits contenant des substances dangereuses. Si l'on prend l'exemple des piles, il est important d'en détourner encore un grand nombre des « poubelles » mais il faut relier ces collectes séparées avec les alternatives qu'offre aujourd'hui le marché (piles rechargeables, secteur, énergies renouvelables, produits mécaniques). Trop souvent encore, le lien n'est pas clair pour le consommateur entre cette collecte séparée et la promotion des alternatives.

Dans cette perspective, il semble utile de préciser que les actions se limitant à des positionnements idéologiques et parfois seulement incantatoires ont peu de chance d'aboutir à des résultats concrets. En revanche, toutes les actions de démonstration (ex. : opération « foyers-témoins) seront plus difficiles à ignorer par les collectivités, surtout lorsqu'elles démontrent que se l'on veut réduire ses déchets, l'on peut y parvenir¹¹. Dans le même ordre d'idée, les associations ont à mon sens une légitimité à intervenir en collaboration avec les maîtres d'ouvrage pour développer des actions de sensibilisation et de formation en direction de différents publics (élus, autres associations, scolaires, etc.) et ce d'autant plus que bien souvent les collectivités ne sont pas toujours très performantes sur ces questions.

Dès lors que l'action montée va dans cette direction « constructive », il importe que les associations qui les portent veillent à ce que la décision de la collectivité de prendre à son compte la thématique ne se traduise pas par un dessaisissement total du sujet. Là encore, il faut faire oeuvre de pédagogie et de diplomatie pour expliquer au maître d'ouvrage qu'il n'a pas grand intérêt à tout faire avec ses seuls moyens et qu'elle a intérêt à s'appuyer sur des partenaires afin de mettre en évidence que :

- il y a union sur le sujet
- l'on convainc plus facilement les habitants en s'appuyant sur des partenaires qui seront mieux à même de mobiliser les personnes issues de leurs réseaux habituels
- les partenaires peuvent apporter un plus et contribuer à dépasser certaines difficultés réglementaires (par ex. : certaines collectivités dotées de la compétence « déchets » peuvent considérer que des interventions dans les commerces ne sont pas de leur ressort. Dès lors, un partenariat consistant à mandater une association pour monter une action de type « Stop-rayons » ou « caddie comparatif » peut faire sauter ce blocage)
- de tels partenariats permettent d'optimiser les coûts et les compétences de chacun (Cf. l'exemple des interventions de sensibilisation et de formation)

PROGRAMMES DE PREVENTION DES DECHETS : IMPORTANCE DU PARTENARIAT

L'objectif de tout programme de prévention des déchets est d'obtenir des modifications des habitudes de production et/ou de consommation. La collectivité maître d'ouvrage ne pourra l'atteindre seule (même en cherchant à fixer de manière très volontariste des normes de consommation). Dans ce contexte, elle n'a alors que deux solutions : soit tenter de parler plus fort que les autres ; soit parler avec d'autres. Dans ce cas on entre dans le champ des partenariats (entrée en relation, appréciation commune des apports et des gains de chacun des partenaires, ...)

De plus, l'objectif de modifier les comportements de consommation se heurte au fait que, pour beaucoup d'entre nous (même parfois chez ceux qui vilipendent l'économie de marché), le fait de pouvoir acheter ce que l'on veut demeure une valeur forte.

Les nombreuses actions à mettre en place et à animer ne peuvent raisonnablement être assumées entièrement par les collectivités maîtresses d'ouvrages. Quand bien même certaines d'entre elles seraient tentées de tout assumer, les budgets à mobiliser les ramèneraient vite à la raison. Quoique... un budget important ne résoudrait pas tous les problèmes. Ainsi, dès que nous franchissons la porte d'un commerce, les messages que nous voyons et entendons sont ceux émis par le commerçant. Dans ces lieux commerciaux, seul un partenariat permet de faire évoluer les messages...

L'efficacité même des actions mises en place est conditionnée par une implication de tous les acteurs concernés par leur mise en œuvre. Ainsi, la participation des commerçants dans les actions permettant aux consommateurs d'identifier les produits pauvres en déchets aide à amplifier les impacts de toute l'opération. De la même manière, l'implication des médecins généralistes¹² dans la promotion de l'eau du robinet comme boisson est un atout.

Dans ces conditions, outre l'indispensable travail d'éducation à mener, il importe d'essayer les alternatives et d'en créer de nouvelles avec les acteurs concernés. Cela suppose une diffusion de proximité, cette dernière s'exprimant géographiquement (mon voisin) mais aussi culturellement (ceux avec lesquels je partage des valeurs seront mieux à même de me convaincre qu'un fonctionnaire territorial).

Il nous faut vraiment développer aujourd'hui une véritable *ingénierie partenariale*. Pour nous français, c'est une révolution culturelle à réussir. Elle est indispensable si l'on veut que les programmes de prévention des déchets gagnent en cohérence globale, en efficacité et s'ancrent dans la durée.

¹¹ Cela étant, ce n'est pas une garantie de succès. Des conflits inter-personnels peuvent constituer encore un obstacle à une collaboration partenariale.

¹² Comme cela se produit dans diverses collectivités européennes, notamment en Wallonie.

La SRD peut être une vitrine pour rendre visibles les actions en cours et valoriser leurs acteurs

Dans les territoires couverts par un programme local, la SRD constitue un temps fort pour faire « caisse de résonance » afin de :

- à l'intérieur du territoire :
 - o mettre en évidence les actions développées et valoriser les acteurs qui les portent
 - o proposer/susciter de nouvelles actions propres à renforcer l'efficacité du programme
 - o favoriser des contacts directs avec les citoyens afin de recueillir leurs adhésions mais aussi leurs critiques
- à l'extérieur du territoire :
 - o promouvoir le programme local, son maître d'ouvrage et ses partenaires
 - o stimuler une mutualisation des interventions des différents territoires afin de partager les expériences

Sur ce dernier point, il serait utile de créer des espaces collaboratifs afin de mettre en commun nos interventions et d'en dégager des modes opératoires (par ex., sous forme de fiches-actions). Un tel espace pourrait s'articuler autour de deux chapitres :

- une boîte à outils « animations à développer lors de la SRD »
- une série de conseils pour profiter de ces actions pour susciter l'émergence de programmes locaux partenariaux.